

Image not found or type unknown



Facture edf compteur chantier

Par **lula31**, le **10/09/2010 à 14:50**

Bonjour,rnrnNous sommes locataires depuis plus d'un an d'une villa d'un petit lotissement de six maisons neuves. A notre arrivée les compteurs électriques individuels n'étaient pas installés et devaient se faire "sous quinzaine", seulement la situation a duré jusqu'au mois de Juillet de cette année, soit 1 an. En attendant nos six compteurs provisoires étaient reliés au compteur de chantier et nous réglions les factures EDF au propriétaire qui nous en faisait parvenir une copie. Il nous reste encore la dernière facture à payer et son montant est faramineux pour chacune des six maisons, donc on s'interroge... Un de nos voisins nous a appris qu'il n'avait jamais payé ces factures car il estime que c'est de la revente d'électricité et que c'est illégal. A-t'il raison? Le propriétaire est il en droit de nous faire payer les factures du compteur chantier? rnMerci beaucoup.

Par **mimi493**, le **10/09/2010 à 14:53**

Téléphonez à EDF pour exposer le cas.